

**COMMUNAUTE URBAINE
DE**

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCAION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)

LA SÉANCE EST OUVERTE

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Direction Accueil des Entreprises

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 22 décembre 2006

N° 2006/0897

<p>Carbon-Blanc - ZAC de la Mouline concédée à la S.E.M. GIRONDE DEVELOPPEMENT - Prorogation de la concession - Décision - Autorisation.</p>

Monsieur CARTI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°8/326 du 26 mai 1978, le conseil de Communauté a décidé la création de la ZAC d'activités industrielles et diverses de la Mouline à CARBON-BLANC, d'une superficie de 44 ha et en a concédé la réalisation à la société S.E.G., devenue depuis la S.E.M. GIRONDE DEVELOPPEMENT, par traité de concession en date du 14 juin 1979.

Le traité de concession de la ZAC arrivait à échéance initialement le 14 juin 1987.

Constatant que l'aménagement de la zone et sa commercialisation n'étaient pas réalisés en totalité, le Conseil de Communauté du 26 juin 1987, par délibération n°87/408, a décidé de proroger de six ans le traité pour que GIRONDE DEVELOPPEMENT puisse terminer sa mission.

Par délibération n°92/819 du 26 octobre 1992, la Communauté Urbaine de Bordeaux a engagé une procédure de modification de la ZAC de la Mouline afin de revoir les documents administratifs initiaux devenus inadaptés à l'évolution des schémas de réseaux publics de desserte du secteur. Ces démarches ayant entraîné du retard dans la commercialisation de ce secteur, le Conseil de Communauté a dû prendre une délibération le 24 septembre 1993 (N°93/679) prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 1995.

Eu égard à la superficie restant à équiper et à vendre (13 ha environ), tant pour des impératifs techniques que commerciaux, une nouvelle délibération de prorogation a été prise le 22 décembre 1995 (N° 95/1050), puis le 23 février 1996 (N° 96/97), portant l'échéance au 31 décembre 1998.

Puis, par délibération du 18 décembre 1998 n° 98/10 14, le délai a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2001, par délibération n° 2001/1161 du 14 décembre 2001, l'échéance de la concession a été portée au 31 décembre 2004, et par délibération 2004/0841 du 19 novembre 2004, cette échéance a été portée au 31/12/2005.

GIRONDE DEVELOPPEMENT a commercialisé et aménagé l'ensemble de la zone, mais il restait à réaliser certains travaux de requalification de voirie et de reprise des trottoirs. Aussi par délibération N° 2005/0853 du 25 novembre 2005, il a ainsi été décidé de proroger l'échéance de la concession pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2006.

Aujourd'hui, la remise des équipements publics de la ZAC peut être réalisée. Toutefois, concernant le volet foncier, il est apparu que la parcelle AB68, a fait objet d'un compromis de vente signé le 15 juin 1995 avec la SCI des Vergers qui n'a pas encore été confirmé par la signature de l'acte notarié.

Cette régularisation devrait intervenir dans le courant de l'année 2007, aussi afin de permettre le déroulement de la clôture de l'ensemble de cette opération, nous vous proposons Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- DECIDER la prorogation de la concession de la ZAC de la Mouline, à GIRONDE DEVELOPPEMENT jusqu'au 31 décembre 2007 inclus,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n° 8, ci-annexé, au traité de concession du 14 juin 1979.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 JANVIER 2007**